

## Conditions générales de Français en Jeu

### Informations sur l'association

#### 1. L'association

- 1.1 Français en Jeu est une association vaudoise à but non-lucratif qui existe depuis 1991. Elle est présente dans le Canton de Vaud et est organisée en 5 pôles : pôle lausannois, pôle Broye-Gros-de-Vaud, pôle Ouest-vaudois, pôle Est-vaudois et pôle Formation.
- 1.2 L'association propose
  - des cours de français gratuits à des adultes migrants en situation de précarité.
  - des formations à des personnes actives dans le français langue d'intégration ou langue étrangère.
- 1.3 Français en Jeu est certifiée eduQua.

#### 2. Les missions et le public

- Contribuer à l'intégration sociale et à l'autonomie dans la vie quotidienne des adultes migrants allophones en précarité par des cours de français et des activités liées à la pratique de la langue.
- Participer à l'intégration professionnelle et favoriser l'accès à la formation des adultes migrants allophones en précarité par des cours de français et des activités liées à la pratique de la langue.
- Favoriser l'acquisition d'expériences et le développement de compétences des formateurs en français langue d'intégration (FLI), par la formation et la pratique, par la création et la mise à disposition de matériel pédagogique.
- Participer au débat public en faveur de l'intégration des migrants et de la formation de base des adultes, dans la mesure de nos compétences.

### Conditions générales pour les formations de formateurs

Ces conditions s'appliquent à toutes les offres de formation de formateurs de Français en Jeu.

#### 3. Inscriptions

- 3.1 Les places dans les formations sont attribuées par ordre d'arrivée des inscriptions.
- 3.2 Pour toutes les formations, en vue d'assurer leur qualité et leur bon déroulement, un nombre minimal et maximal de places est fixé. Si le nombre de participants est insuffisant, le cours est annulé et le participant remboursé ou dispensé du paiement.
- 3.3 Français en Jeu se réserve le droit de remplacer un formateur. Le client ne peut prétendre à un quelconque dédommagement suite à un changement de formateur.

#### 4. Annulation d'une inscription

- 4.1 Toute inscription est définitive. En cas de désistement les règles suivantes s'appliquent :

- Désistement survenant avant les 15 jours ouvrables qui précèdent le début de la formation : 100 francs de frais de gestion seront retenus ou exigés.
- Désistement survenant dans les 15 jours à 5 jours ouvrables qui précèdent le début de la formation : 100.- de frais de gestion seront retenus et le 50% du montant de la formation sera retenu ou exigé.
- Désistement survenant dans les 5 jours ouvrables qui précèdent le début de la formation : la totalité du montant de la formation sera retenue ou exigée.

4.2 Tout désistement est à annoncer par mail au secrétariat de la formation (formation@francaisenjeu.ch).

## 5. Absence

Les absences, quels qu'en soient les motifs, ne sont pas remboursées ni rattrapables.

## 6. Attestation de formation

Toute formation est attestée. Les conditions d'attestation sont propres à chaque offre.

## 7. Réclamation

Toute réclamation est à adresser par mail au secrétariat de la formation. La direction examine la réclamation et prend les mesures nécessaires.

## 8. Assurance

Pour toutes les formations organisées par Français en Jeu, l'association décline toute responsabilité pour les éventuels dommages que les participants pourraient subir. Ces derniers doivent souscrire eux-mêmes une assurance responsabilité civile.

## Remarques finales

### 9. Données personnelles

Les données personnelles récoltées notamment à l'inscription peuvent être utilisées de manière anonyme à des fins statistiques.

### 10. For juridique

Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse. Le for judiciaire est à Lausanne (Suisse).